



Indemnité d'occupation

Par **Allan-1**, le **17/01/2025** à **12:16**

Bonjour

Divorcé, propriétaire d'un bien commun 50/50 acquit après mariage, Madame doit une I.O. depuis l'O.N.C à l'indivision.

Merci de m'expliquer comment s'effectue le partage lors de la Liquidation Matrimoniale.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Allan

Par **Isadore**, le **17/01/2025** à **13:01**

Bonjour,

Le partage se déroule d'un commun accord entre les époux. S'ils ne s'entendent pas ils vont soit rester en indivision soit devoir s'en remettre à la décision du juge.

Pour les détails du partage, c'est votre avocat qui pourra vous renseigner.

Par **Marck.ESP**, le **17/01/2025** à **18:31**

Bonjour et bienvenue

Quel problème vis à vis de l'indemnité d'occupation ?

Par **Rambotte**, le **18/01/2025** à **09:06**

La liquidation consiste à faire les calculs de la valeur des droits de chacun dans l'indivision. Il s'agit donc de calculer l'actif et le passif de l'indivision, pour en déduire l'actif net à diviser en 2.

L'indemnité d'occupation étant due à l'indivision, c'est un élément porté à l'actif.